

ARRETE DU MAIRE N°20220346

TRAVAUX SUR RESEAUX ASSAINISSEMENT ALLEE DES DEUX ETANGS_ VC n°35

Le Maire de la Commune de **BASSUSSARRY**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code de la voirie routière

VU l'arrête préfectoral du 3 juillet 1964 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales.

VU l'arrête interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU la demande en date du 25 novembre 2022 par laquelle l'entreprise **SUEZ EAU France**, 15 Avenue Charles Floquet 64200 BIARRITZ

DEMANDE l'autorisation d'occuper le domaine public pour **des travaux de réparation sur le réseau d'assainissement 32 Allée des Deux Etangs, voie communale n°35 à BASSUSSARRY**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures de sécurité sur le territoire de la Commune de BASSUSSARRY, **32 Allée des Deux Etangs, voie communale n°35** pendant la durée des travaux :

ARRETE

ARTICLE 1er :

Du lundi 5 décembre 2022 au vendredi 9 décembre 2022 le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public pour exécuter les travaux énoncés dans sa demande, à charge pour lui de se conformer aux articles suivants. Les travaux se dérouleront sur 2 jours en fonction du calendrier des travaux.

ARTICLE 2ème :

Les prestations afférentes consisteront à :

- **Réparation sur le réseau d'assainissement**

La signalisation adéquate sera mise en place par les soins de **SUEZ EAU FRANCE** domiciliée à **BIARRITZ** qui affichera le présent arrêté de part et d'autre du chantier.

- **Pose de panneaux de signalisation sur le lieu du chantier**
- **Empiètement sur demi-chaussée**
- **Circulation alternée par feux tricolores si besoin**
- **Interdiction de dépassement pour tous véhicules**
- **Stationnement interdit de part et d'autre du chantier pour tous véhicules**

ARTICLE 3ème :

En dehors des horaires de travail, la nuit, la signalisation de danger appropriée au chantier sera mise en place.

ARTICLE 4ème :

L'entreprise devra par tous moyens appropriés protéger efficacement ses excavations, tranchées, déblais et matériaux en dépôt, de jour comme de nuit, afin d'éviter tous accidents.

ARTICLE 5ème : Les travaux se dérouleront sur 2 jours en fonction du calendrier des travaux.

Toutes dégradations occasionnées par les engins de chantier sur la voirie seront à la charge de l'entreprise titulaire, qui doit laisser les lieux dans l'état où il les aura trouvés. Il a été constaté que la chaussée est en très bon état avant le commencement des travaux. Il appartiendra à l'entreprise titulaire de la présente autorisation de la remettre en très bon état après les travaux.

La conformité des travaux sera contrôlée par le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

ARTICLE 6ème : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

Dépôt

Les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation des travaux autorisés par le présent arrêté pourront être déposés sur les dépendances de la voie (accotement).

En aucun cas ce dépôt ne pourra se prolonger pour une durée supérieure à celle des travaux prévue dans le présent arrêté. Les dépendances devront être rétablies dans leur état initial.

ARTICLE 7ème :

Le non-respect par l'Entreprise des dispositions ci-dessus, engagera totalement sa responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée. Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par la signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons.

ARTICLE 8ème : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,
- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Fait à Bassussarry,
le 28 novembre 2022

Le Maire,
Michel LAHORGUE.



Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : Suez Eau France

Adresse : 15 Avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France

Nom contact : MORICE Prénom contact : Nathalie

Téléphone : 0559414852 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : 2239050367.224701DAC05.01@captidec.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : 32 Nom de la voie : ALL DES 2 ETANGS

Code postal : 64200 Localité : BASSUSSARRY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : 20220290

Description des travaux : Réseau assainissement réparer - Eliane DELPECH

Date prévue de début des travaux : 06/12/2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 2

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 5 Date de début de réglementation 05/12/2022

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : _____ km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Pose panneaux de signalisations

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise

Dénomination : Suez Eau France

Adresse : 15 Avenue Charles Floquet

Code postal : 64200 Localité : BIARRITZ Pays : France

Nom contact : MORICE Prénom contact : Nathalie

Téléphone : 0559414852 Indicatif pays : +33

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : dict.lpb@lyonnaise-des-eaux.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : 63-3780490

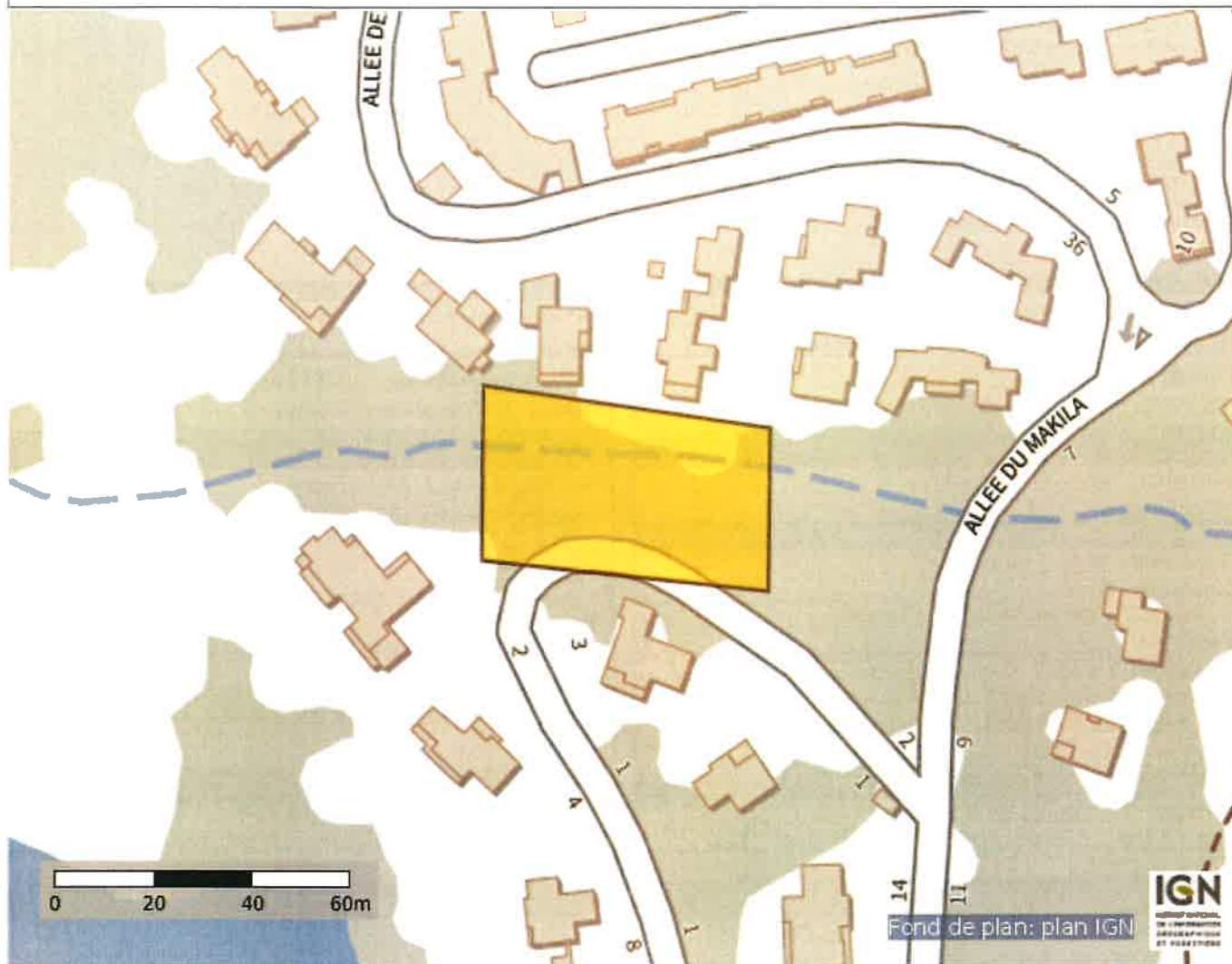
Fait à : PANTIN CEDEX Le : 25/11/2022

Nom : MORICE Prénom : Nathalie Qualité : _____

(DAC_P2_V5_v1.02)

Plan détaillé

Numéro de consultation de la déclaration liée : 2022092800434P



Coordonnées (Lambert 93) du centre de la commune saisie :

336292.8394025875

6270494.01166372

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones :

-1,49345593660000 43,44051662953575
-1,49346147763925 43,44020775749763
-1,49273728120523 43,44015322659456
-1,49273191678720 43,44044146081120
-1,49345593660000 43,44051662953575

(PlanDetail_ProtyS_v1.01)

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
 et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
 (Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non dématérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2022092800434P

N° affaire du responsable du projet: 63-3780490

Date de la déclaration : _____

Responsable du projet, personne morale Responsable du projet, personne physique Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Suez Eau France

Pays : France N° SIRET : _____

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Suez Eau France

Complément / Service : _____

N° Voie : 15 Avenue Charles Floquet

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : 64200 Commune : BIARRITZ

Personne à contacter : Osiris Claire

Tél. : +33559414853 Fax(1) : _____

Courriel(1) : dict.lpb@lyonnaise-des-eaux.fr

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2022092800434P

N° affaire de l'exécutant des travaux: 63-3780490

Date de la déclaration : 28/09/2022

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : INITIAL

Exécutant des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : SUEZ EAU France

Complément / Service : TSA 20001

N° Voie : 140 avenue Jean Lolive

Lieu-dit / BP : _____

Code postal : 93691 Commune : PANTIN CEDEX

Pays : France N° SIRET : _____

Nom de la personne à contacter : Osiris Claire

Tél. : +33559414853 Fax(1) : _____

Courriel(1) : dict.lpb@lyonnaise-des-eaux.fr

Emplacement du projet

Adresse (2) : 32 ALL DES 2 ETANGS

CP : 64200 Commune principale : BASSUSSARRY

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse (2) : 32 ALL DES 2 ETANGS

CP : 64200 Commune principale : BASSUSSARRY

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : ELECTRONIQUE

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A4 Couleur :

Souhait de plans vectoriels : au format : _____

Projet et son calendrier (3) voir les codes au verso

Nature des travaux(1) : RBL SOU TER

Décrivez le projet : Réseau assainissement réparer - Elia e DELPECH

Emploi de techniques sans tranchées : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 12/10/2022 Durée du chantier : 2 jour(s)

Travaux et leur calendrier (3) voir les codes au verso

Nature des travaux(1) : RBL SOU TER

Décrivez les travaux : Réseau assainissement réparer - Elia e DELPECH

Techniques utilisées(1) : ENG MAN PEL VIB

Autre, précisez la technique : _____

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiquées par le responsable du projet : Oui Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 12/10/2022

Durée du chantier : 2 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : Oui Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____

Date des investigations complémentaires : _____

Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom : OSIRIS Claire

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Signature du responsable du projet ou de son représentant

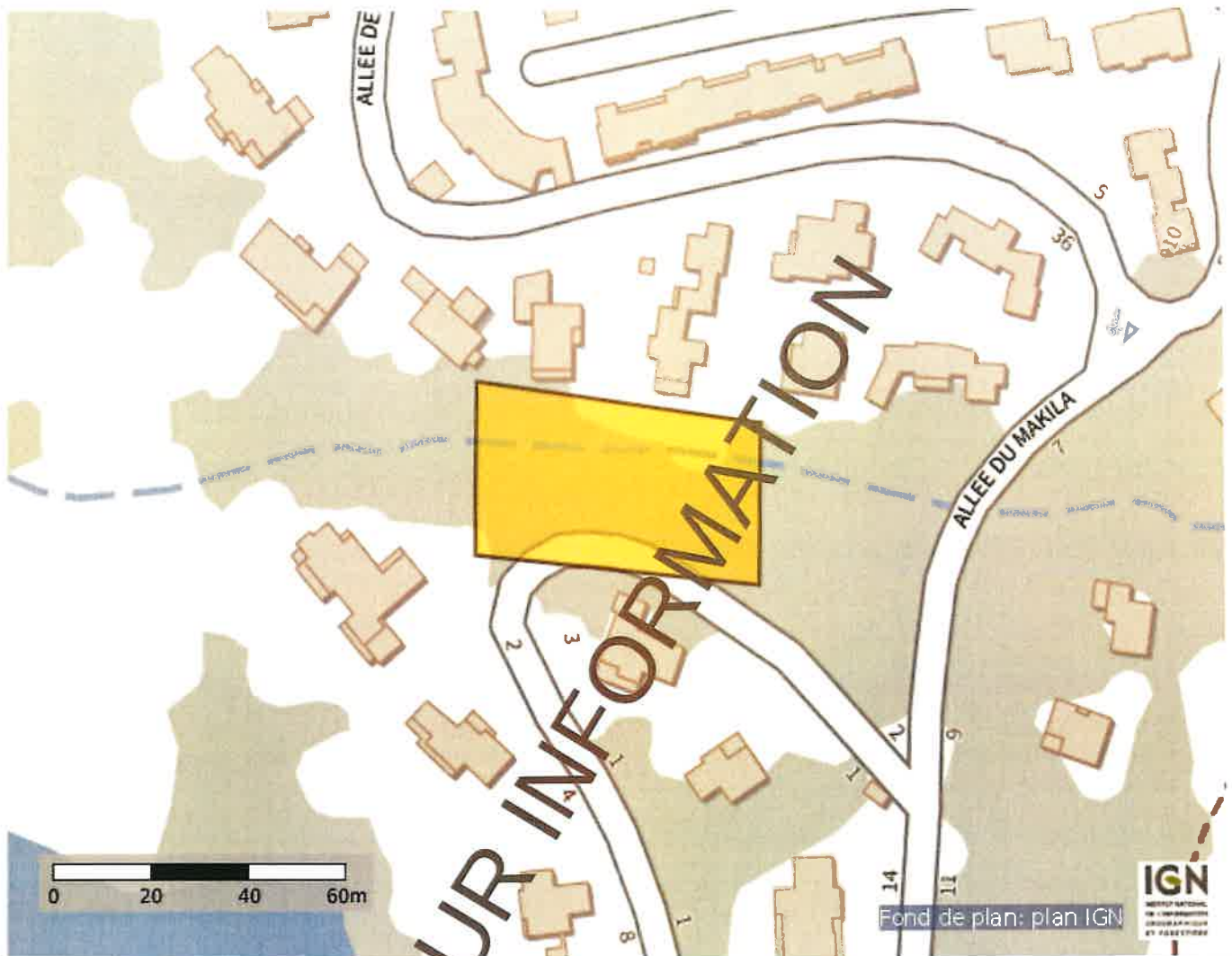
Nom : OSIRIS Claire

Signature : _____

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Référence Protys de ce document : 2239050367.223901DC01

Numéro de consultation du GU : 2022092800434P



Coordonnées (Lambert 93) : 336292.8394025875

6270494.01166372

Liste des communes concernées :

Coordonnées (GPS) des sommets des polygones d'emprise :

-1,49345593660000 43,44051662953575
-1,49346147763925 43,44020775749763
-1,49273728120523 43,44015322659456
-1,49273191678720 43,44044146081120
-1,49345593660000 43,44051662953575

(Emprise_Protys_v1.3)